

Déclaration électronique des salaires

Cher(e) client(e),

A partir du 1er janvier 2015, les transmissions d'extraits de compte salaire / pension se feront obligatoirement par voie électronique.

La transmission des données se fera donc sous forme de fichiers structurés au format XML et se rapportera aux données à partir de l'année fiscale 2014.

La date limite de déclaration des salaires de 2014 est fixée au 28/02/2015

Source : <http://www.quichet.public.lu/citoyens/fr/actualites/2015/01/02-extraits-comptes/index.html>

Afin de vous aider avec cette nouvelle méthode, Infodata vous propose une assistance forfaitaire exceptionnelle en deux phases, à savoir :

Phase 1 :

A partir de la mise à disposition de la version 2015 de Salarix, le support Infodata se chargera d'effectuer :

- Le téléchargement et l'installation de version 2015 de Salarix
- Le contrôle et l'adaptation des données

Phase 2 :

Lors de la déclaration des salaires 2014 (après le calcul des gratifications), le support Infodata vous assistera pour effectuer :

- La génération du fichier de déclaration
- La dépose sur la plateforme guichet Unique et le contrôle des résultats et des données (au retour du centre des impôts)

Cette mission vous est proposée pour la somme forfaitaire préférentielle réservée aux clients sous contrat de maintenance (*) de :

- 250€ (htva) pour les entreprises
- 350€ (htva) pour les sociétés fiduciaires

Pour ce faire, nous procéderons par connexion à distance, par le biais de l'outil TeamViewer se trouvant sur notre site www.infodata.lu, rubrique « Support ».

Dans le cadre de la demande d'intervention par Infodata et pour nous permettre de vous servir dans les meilleures conditions, nous vous saurions gré de bien vouloir compléter et nous retourner le talon ci-dessous dans les plus brefs délais, soit par mail à l'adresse info@infodata.lu, soit par fax au numéro 33.75.55.

Société :

Contact :

Êtes-vous une société fiduciaire Oui Non

Date d'intervention souhaitée (**) :/...../.....

Signature et cachet :

Remarque :

(*)

:

(**)

: La date vous sera confirmée en fonction des demandes similaires